

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894 s'élève à fr. 13,775,485 »
y compris un transfert de 60,000 francs autorisé par l'article 2 de la loi du 28 mai 1894.

Le projet de Budget pour l'exercice 1895 monte à 16,282,495 »

DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 507,010 »

Cette augmentation comprend une somme de 330,000 francs pour des dépenses exceptionnelles; les raisons de l'introduction de ces dépenses au Budget ordinaire ont été données dans l'Exposé général et la justification des crédits proposés par le Gouvernement se trouve consignée à la fin de la présente note.

Les crédits demandés pour le service ordinaire de l'exercice 1895 présentent sur ceux de l'exercice 1894 une augmentation de 177,010 francs, qui est expliquée ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — Service ordinaire.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.*

Crédit voté pour l'exercice 1894. fr. 948,500 »

— demandé pour l'exercice 1895 979,500 »

AUGMENTATION fr. 31,000 »

Les divers services des administrations centrales ressortissant au Ministère des Finances ont pris une notable extension dans ces derniers temps, et il faut prévoir qu'ils se développeront encore étant donnés les projets de réforme en matière d'impôts qui sont à l'ordre du jour.

Pour faire face aux nécessités urgentes et pour pouvoir accorder en outre au personnel inférieur et moyen les avantages auxquels il peut réglementairement prétendre, il est nécessaire d'augmenter le crédit de l'article 2 d'une somme de 31,000 francs.

Mais il importe de remarquer que dans ces 31,000 francs est comprise une somme de 5,000 francs qui ne constitue pas un accroissement de dépense. Il résulte, en effet, de la note relative à l'article 13, qu'un emploi d'inspecteur spécial a été supprimé dans le service de surveillance générale de l'Administration des contributions dans les provinces et que le titulaire de cet emploi a été nommé sous-directeur à l'Administration centrale.

Il s'agit donc d'un simple transfert de l'article 13 à l'article 2 de la susdite somme de 5,000 francs, laquelle est destinée à couvrir une partie du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

traitement afférent au nouvel emploi de sous-directeur à l'Administration centrale des contributions.

ART. 6. — *Matériel* (dont 15,000 francs en charge temporaire).

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	136,000	»
— demandé pour l'exercice 1895		171,000	»
		<hr/>	
EN PLUS.	fr.	35,000	»

Il y a lieu d'augmenter le chiffre porté au Budget de l'année 1894 d'une somme de 35,000 francs et de le porter à 171,000 francs.

Les travaux d'impression réclament un supplément de crédit de 15,000 francs.

L'installation d'une partie des bureaux de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans l'hôtel acquis de la famille Van Bevere, occasionnera une dépense de 15,000 francs.

Le chauffage, l'éclairage et l'entretien de ces locaux exigeront un supplément de dépense annuel de 5,000 francs (littera b, 3,000 francs; littera c, 2,000 francs.)

ART. 8. — *Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	9,180	»
— demandé pour l'exercice 1895		12,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,820	»

Le crédit de 9,180 francs, sollicité par voie d'amendement au Budget de l'exercice 1894, avait été calculé pour faire face aux besoins des derniers mois restant à s'écouler.

L'augmentation de 2,820 francs est demandée pour mettre le crédit de l'article 8 en rapport avec les besoins supposés de l'année 1895.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — *Traitements des agents du Trésor.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	165,300	»
— demandé pour l'exercice 1895		166,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

Cette augmentation de crédit est nécessaire pour permettre d'accorder à certains agents du Trésor qui se trouvent dans les conditions d'ancienneté voulues, une amélioration de position dans les limites des règlements organiques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 13. — *Surveillance générale. Traitements.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	488,350	»
— demandé pour l'exercice 1895		481,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	7,350	»

Cette diminution comprend une somme de 5,000 francs représentant le traitement afférent à l'emploi d'inspecteur spécial supprimé et une somme de 2,350 francs résultant de la suppression d'un emploi de contrôleur spécial ; un seul emploi de l'espèce — au traitement de 5,000 francs — est maintenu dans les cadres de l'Administration de province.

On a vu plus haut par la note relative à l'article 2, que le traitement de 5,000 francs afférent à l'emploi d'inspecteur spécial supprimé, a dû être transféré à cet article. le titulaire de l'emploi précité ayant été nommé sous-directeur à l'Administration centrale des Contributions directes, Douanes et Accises.

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre. Traitements.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	726,300	»
— demandé pour l'exercice 1895		731,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	5,000	»

Cette augmentation est nécessaire pour permettre à l'Administration d'accorder aux contrôleurs et aux géomètres du cadastre, dans les limites des règlements organiques, les augmentations de traitement auxquelles ces agents peuvent prétendre.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	2,170,950	»
— demandé pour l'exercice 1895		2,198,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	27,500	»

La proportion entre le nombre des emplois de commis des accises de troisième et de quatrième classe est établie dans des conditions telles que les derniers — au traitement initial de 1,000 francs — n'obtiennent le traitement de 1,100 francs, immédiatement supérieur, qu'après un temps relativement beaucoup trop long. C'est pour remédier à cette situation — dans les limites de ce qui est strictement nécessaire au point de vue de l'intérêt du service — qu'une augmentation de 27,500 francs est sollicitée à l'article 15

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités des receveurs.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	2,265,000	»
— demandé pour l'exercice 1895		2,353,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	88,000	»

Depuis un certain temps déjà, le crédit de l'article 16 présente des insuffisances plus ou moins importantes.

On sait que, contrairement à ce qui existe pour les agents de l'État en général, qui touchent des traitements fixes, les receveurs des contributions sont rétribués au moyen de remises proportionnelles. Il en résulte que le crédit affecté au paiement de ces remises suit la progression normale et régulière du produit des impôts et devrait dès lors être augmenté chaque année.

Bien que le crédit soit non limitatif et qu'à raison de cette circonstance on ait pu ne pas proposer de l'augmenter au cours de ces dernières années, il importe cependant de le mettre, autant que faire se peut, en rapport avec le chiffre des dépenses à y imputer. Cela est d'autant plus nécessaire pour l'année 1895, que le nouveau régime électoral a pour conséquence, entre autres, de charger les receveurs de travaux extraordinaires qu'il s'agit de rétribuer.

Eu égard à ces considérations, on propose une augmentation de crédit de 88,000 francs pour l'article 16.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour l'exercice 1894.	fr.	5,419,425	»
— demandé pour l'exercice 1895.		5,275,675	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	154,250	»

Pour les dernières années écoulées, le crédit de l'article 17 a toujours présenté des insuffisances plus ou moins notables, à cause des mesures extraordinaires de surveillance que l'on a été obligé de prendre en vue d'empêcher les fraudes et d'assurer ainsi le paiement régulier des droits à l'entrée sur les alcools, les tabacs et surtout sur les bestiaux et les viandes.

Jusqu'ici il avait été possible de parer à ces insuffisances au moyen des excédents que laissaient disponibles d'autres articles et dont la loi du Budget autorisait le transfert à l'article 17. Mais comme on a pu le voir par les augmentations sollicitées pour les articles 13, 14, 15 et 16, les excédents en question ont fini par être absorbés par les besoins du service.

Dans ces conditions, il ne reste plus qu'à solliciter une augmentation de crédit de 154,250 francs à l'article 17, pour permettre l'imputation de toutes les dépenses qu'il aura désormais à supporter.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 25. — *Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	495,200	»
— demandé pour l'exercice 1895		540,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	45,400	»

provenant des modifications apportées aux lettres *d, g, i, l, m, n.*

Cette augmentation trouve sa justification :

- a) Dans la réorganisation du cadre des vérificateurs, qui était devenu insuffisant eu égard à l'accroissement constant des affaires ;
- b) Dans la création de nouveaux emplois à l'atelier général du timbre, en remplacement des aides temporaires.

ART. 28. — *Traitements du personnel du domaine.*

Crédit voté pour l'exercice 1894	fr.	95,290	»
— demandé pour l'exercice 1895		95,680	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,390	»

provenant des modifications apportées aux lettres *d, z, aa, cc, ff, pp.*

Cette augmentation est nécessaire pour accorder aux fonctionnaires une amélioration de position en rapport avec leur ancienneté.

DEUXIÈME SECTION. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE VII.

SERVICES DIVERS.

ART. 36. — *Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.*

Crédit demandé pour l'exercice 1895 fr. 300,000 »

Un premier crédit de 150,000 francs, — destiné à couvrir les dépenses que doivent entraîner les travaux préparatoires d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier, — a été porté au Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1894. Dans la note justificative de ce crédit (voir *Document parlementaire* n° 152, p. 10, session 1893-94), on évaluait à 400,000 ou 500,000 francs le chiffre des dépenses.

On sait que ces travaux préparatoires consistent dans la mise au courant des plans parcellaires du cadastre.

A en juger par le degré d'avancement de ces travaux, il est permis d'espérer qu'un dernier crédit de 300,000 francs suffira pour les mener à bonne fin.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37. — *Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.*

Crédit demandé pour l'exercice 1893 fr. 30,000 »

Le crédit de 60,000 francs alloué par l'article 7 de la loi du 19 août 1893, pour couvrir les dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires, a dû être transféré en tout ou en partie au Budget de l'exercice 1894 pour les raisons exposées dans la note préliminaire, page 221, du *Document parlementaire* n° 6 de la session 1893-1894. Ce transfert fait l'objet de l'article 2 de la loi budgétaire du 28 mai 1894.

Nonobstant l'activité déployée par la Commission, celle-ci se trouve dans l'impossibilité absolue de terminer ses opérations le 31 décembre 1894 qui est la date à laquelle expire le délai fixé par l'article 3 de l'arrêté royal du 26 août 1893. Il est à prévoir que les dites opérations, qui doivent s'étendre au chiffre considérable de 2,675 réclamations présentées par les propriétaires grevés de servitudes, se prolongeront jusqu'à la fin juin 1895 ; un arrêté royal du novembre 1894 proroge jusqu'au 30 juin le délai dont il s'agit.

A la date du 31 décembre, il restera disponible — du crédit de 60,000 francs — un reliquat de 10,000 francs environ qui devra être annulé conformément à la loi sur la comptabilité de l'État.

Or, la dépense restant à effectuer — pour permettre le fonctionnement de la Commission jusqu'au 30 juin 1895 — est évalué à 30,000 francs, et c'est pour y faire face qu'un crédit de pareille somme est sollicité sous l'article 37 du projet de Budget.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des
Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895
est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quinze millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt- quinze francs	fr. 15,952,495 >
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de trois cent trente mille francs.	330,000 >

Ensemble, à la somme de seize millions deux cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs	fr. 16,282,495 >
---	------------------

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1898.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	979,500 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées.	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	2,000 »	1,466,000 »
6	Matériel (dont 15,000 francs en charge temporaire).	171,000 »	
7	Magasin général des papiers.	172,000 »	
8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	12,000 »	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	166,500 »	211,300 »
12	Frais de bureau de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
13	Surveillance générale. Traitements	481,000 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	751,500 »	
15	— des contributions directes, des accises	2,198,450 »	
16	et de la comptabilité.	2,553,000 »	
17	— des douanes et de la recherche maritime.	5,273,075 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »	12,150,030 »
19	Suppléments de traitement.	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	553,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . (fr.		»	13,853,050 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	Report. . . . fr.	°	13,853,936 °
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	540,600 °	} 2,073,765 °
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	12,800 °	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,000 °	
23	Traitements du personnel du domaine	95,680 °	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,328,685 °	
30	Matériel	14,700 °	
31	Dépenses du domaine	35,200 °	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 °	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.		
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 °	} 40,900 °
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 °	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,000 °	3,000 °
	TOTAL. . . . fr.	°	15,952,495 °
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE VII. SERVICES DIVERS.		
36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	300,000 °	} 330,000 °
37	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.	30,000 °	
	ENSEMBLE. . . . fr.	°	16,282,495 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 14 novembre 1894.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1895.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.																																																																			
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																			
1	»	Traitement du Ministre.																																																																	
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="979 875 1059 943">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1070 875 1257 943">Traitements annuels.</th> <th data-bbox="1268 875 1401 943">Dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1011 981 1027 1001">1</td> <td data-bbox="1118 981 1198 1001">10,000</td> <td data-bbox="1294 981 1374 1001">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1016 1027 1037">4</td> <td data-bbox="1070 1016 1257 1037">10,500 et 12,000</td> <td data-bbox="1294 1016 1374 1037">46,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1052 1027 1072">1</td> <td data-bbox="1118 1052 1198 1072">10,000</td> <td data-bbox="1294 1052 1374 1072">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1088 1027 1108">3</td> <td data-bbox="1118 1088 1198 1108">10,000</td> <td data-bbox="1294 1088 1374 1108">30,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1124 1027 1144">5</td> <td data-bbox="1070 1124 1241 1144">9,000 et 9,600</td> <td data-bbox="1294 1124 1374 1144">46,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1160 1027 1180">12</td> <td data-bbox="1070 1160 1241 1180">8,000 à 9,000</td> <td data-bbox="1294 1160 1374 1180">101,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1196 1027 1216">20</td> <td data-bbox="1070 1196 1241 1216">6,000 à 7,800</td> <td data-bbox="1294 1196 1374 1216">158,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1232 1027 1252">1</td> <td data-bbox="1118 1232 1198 1252">7,800</td> <td data-bbox="1294 1232 1374 1252">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1267 1027 1288">1</td> <td data-bbox="1118 1267 1198 1288">7,800</td> <td data-bbox="1294 1267 1374 1288">7,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1303 1027 1323">2</td> <td data-bbox="1118 1303 1198 1323">6,000</td> <td data-bbox="1294 1303 1374 1323">12,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1339 1027 1359">27</td> <td data-bbox="1070 1339 1241 1359">4,200 à 6,000</td> <td data-bbox="1294 1339 1374 1359">129,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1375 1027 1395">54</td> <td data-bbox="1070 1375 1241 1395">3,200 à 4,200</td> <td data-bbox="1294 1375 1374 1395">122,550</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1411 1027 1431">71</td> <td data-bbox="1070 1411 1241 1431">1,200 à 2,900</td> <td data-bbox="1294 1411 1374 1431">148,900</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1011 1447 1027 1467">60</td> <td data-bbox="1070 1447 1241 1467">800 à 2,500</td> <td data-bbox="1294 1447 1374 1467">86,950</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1608 312 1628">b.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1608 970 1664">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.</td> <td data-bbox="1294 1637 1374 1657">28,270</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1688 312 1709">c.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1688 970 1767">Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)</td> <td data-bbox="1294 1740 1374 1760">44,380</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1792 312 1812">d.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1792 970 1821">Traitements de disponibilité</td> <td data-bbox="1294 1798 1374 1818">4,850</td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1845 312 1865">e.</td> <td colspan="2" data-bbox="363 1845 970 1901">Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.</td> <td data-bbox="1294 1874 1374 1895">4,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="756 1935 970 1964" style="text-align: right;">TOTAUX.</td> <td data-bbox="1283 1935 1374 1955">979,500</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	1	10,000	10,000	4	10,500 et 12,000	46,500	1	10,000	10,000	3	10,000	30,000	5	9,000 et 9,600	46,800	12	8,000 à 9,000	101,000	20	6,000 à 7,800	158,500	1	7,800	7,800	1	7,800	7,800	2	6,000	12,000	27	4,200 à 6,000	129,200	54	3,200 à 4,200	122,550	71	1,200 à 2,900	148,900	60	800 à 2,500	86,950	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380	d.	Traitements de disponibilité		4,850	e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000			TOTAUX.	979,500
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.																																																																	
1	10,000	10,000																																																																	
4	10,500 et 12,000	46,500																																																																	
1	10,000	10,000																																																																	
3	10,000	30,000																																																																	
5	9,000 et 9,600	46,800																																																																	
12	8,000 à 9,000	101,000																																																																	
20	6,000 à 7,800	158,500																																																																	
1	7,800	7,800																																																																	
1	7,800	7,800																																																																	
2	6,000	12,000																																																																	
27	4,200 à 6,000	129,200																																																																	
54	3,200 à 4,200	122,550																																																																	
71	1,200 à 2,900	148,900																																																																	
60	800 à 2,500	86,950																																																																	
b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale des contributions.		28,270																																																																
c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaires, frais de maladie, etc.)		44,380																																																																
d.	Traitements de disponibilité		4,850																																																																
e.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale de l'enregistrement.		4,000																																																																
		TOTAUX.	979,500																																																																
		242		979,500																																																															

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
979,500	948,500	31,000	»	948,500	948,454 65	
1,000,500	969,500	31,000	»	969,500	969,454 65	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
3	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués du Département des Finances.	54,500
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500
			73,000
4	>	Frais de tournées.	
5	>	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	
		<i>Matériel.</i>	
6	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais.	69,050
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	17,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles.	69,000
	d.	Installation de bureaux à l'hôtel Van Bevere	15,000
			171,000
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
7	a.	Papiers à timbrer	95,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	62,000
			172,000
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
8	>	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000,500	969,500	31,000	»	969,500	969,454 68	
75,000	75,000	»	»	75,000	67,909 35	
5,400	5,400	»	»	5,400	3,588 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	693 70	
471,000	436,000	35,000	»	436,000	435,989 50	
172,000	172,000	»	»	172,000	168,978 98	
12,000	9,180	2,820	»	»	»	
1,455,900	1,567,080	68,820	»	1,557,900	1,548,410 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
				MONTANT de la dépense.	
9	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		1,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur		200	
				12,100	
		<i>Documents statistiques.</i>			
10	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	
	b.	— de publication		6,000	
				18,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	
				MONTANT de la dépense.	
11	a.	Traitements des agents	51	3,000 à 8,000	161,700
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
		TOTAUX.	42		166,500
12		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents		45,000
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,455,900	1,367,080	68,820	»	1,357,900	1,348,410 96	
12,100	12,100	»	»	12,100	10,150 54	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,906 30	
1,466,000	1,597,180	68,820	»	1,388,000	1,376,467 77	
AUGMENTATION. . fr.		68,820				
166,300	163,300	3,000	»	163,300	163,300 »	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000 »	
211,500	208,300	3,000	»	208,300	208,300 »	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
		Nombre d'agents	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.	
13	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— du contrôleur spécial.	4	2 ^e	6,000	24,000
	e.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	5,000	5,000
	f.	— des premiers commis de direction.	3	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	18,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200
			15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,300	35,100
		h.	Indemnités id. id.	»	»	20,000
	i.	— aux surnuméraires	»	»	125,000	
	j.	Abonnement du chimiste	»	»	3,000	
		TOTAUX. . .	108	481,000	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
14	a.	Traitement de l'inspecteur	1	»	6,000	6,000
	b.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	38,100
			6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			68	1 ^{re}	Max. 3,000 Min. 2,650	198,700
			68	2 ^e	2,150	146,200
			63	3 ^e	1,700	107,100
			69	4 ^e	1,300	89,700
		d.	Indemnités aux géomètres	»	»	111,000
			TOTAUX. . .	288	731,500
A REPORTER. . . fr.						

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
481,000	488,350	»	7,350	488,350	432,596 96	
731,300	726,300	5,000	,	726,300	720,459 66	
1,212,300	1,214,650	5,000	7,350	1,214,650	1,152,756 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
			Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.		
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		27	1 ^{re}	{ Max. 6,000 Min. 5,000	144,000
	a.	26	2 ^e	4,200	109,200
		26	3 ^e	3,600	93,600
		25	4 ^e	3,180	78,750
	b.	27	»	{ Max. 2,650 Min. 2,150	68,550
		5	1 ^{re}	9,000	45,000
		3	2 ^e	7,500	22,500
		5	3 ^e	6,000	30,000
	c.	5	4 ^e	4,800	24,000
		7	5 ^e	3,900	27,300
		7	6 ^e	3,100	21,700
		10	7 ^e	2,500	25,000
		12	8 ^e	2,000	24,000
		23	1 ^{re}	{ Max. 4,650 Min. 3,150	85,950
	d.	24	2 ^e	2,650	63,600
		33	3 ^e	2,100	69,300
		58	4 ^e	1,600	92,800
		30	1 ^{re}	{ Max. 2,700 Min. 2,300	75,400
	e.	30	2 ^e	1,900	57,000
		30	3 ^e	1,600	48,000
		80	4 ^e	1,300	104,000
		195	1 ^{re}	1,650	321,750
	f.	197	2 ^e	1,300	256,100
		155	3 ^e	1,100	148,500
		106	4 ^e	1,000	106,000
	g.	»	»	»	56,450
		TOTAUX	1126	.	2,198,450
	a.	Remises proportionnelles et indemnités (520 agents)			2,140,500
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			66,500
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,353,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,212,500	1,214,650	5,000	7,350	1,214,650	1,152,756 02	
2,198,450	2,170,950	27,500	»	2,172,250	2,115,088 98	
2,355,000	2,265,000	88,000	»	2,265,000	2,323,116 95	
5,765,750	5,680,600	120,500	7,350	5,681,900	5,590,902 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des Articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
REPORT. . . . fr.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
17	a.				
				} <i>Max.</i> 6,000	
				} <i>Min.</i> 5,000	6,000
		16	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 5,000	
				} <i>Min.</i> 4,200	72,800
	b.			} 3,600	57,600
		16	2 ^e	} 3,150	56,700
		18	3 ^e		
	c.			} <i>Max.</i> 2,650	
				} <i>Min.</i> 2,150	111,600
	d.			} 1,950	87,750
	e.			} 1,550	666,800
	f.			} 1,200	756,000
		822	»	} 1,100	904,200
	g.			} 1,000	853,000
		853	»	} 900	817,200
		908	»		
	h.			} 1,200	51,200
		26	1 ^{re}	} 1,100	26,400
		24	2 ^e		
	i.			} 700	2,800
		4	»		
				} <i>Max.</i> 2,000	
				} <i>Min.</i> 1,600	2,000
		1	»		
				} <i>Max.</i> 1,500	
				} <i>Min.</i> 1,400	1,500
	j.			} <i>Max.</i> 1,400	
				} <i>Min.</i> 1,300	2,800
		2	»		
				} <i>Max.</i> 2,000	
				} <i>Min.</i> 1,600	2,000
		1	»		
				} <i>Max.</i> 1,500	
				} <i>Min.</i> 1,400	4,500
		5	»		
	k.			} 1,200	60,000
		50	»		
				} »	515,000
		300	»		
				} 900	193,125
		525	»		
	l.			} »	9,800
	m.			} »	247,500
	n.			} »	5,700
		4700	..		5,273,675
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
18	»			} 3,500	7,000
		2	1 ^{re}		
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,763,750	5,650,600	120,500	7,350	5,651,900	5,590,962 53	
5,273,675	5,119,425	154,250	»	5,124,975	5,320,415 20	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,999 84	
11,044,425	10,777,025	274,750	7,350	10,783,875	10,827,377 69	

(1) Dont 150 au traitement de 1,100 francs
et 150 au traitement de 1,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUM ÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
19	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
20	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
21	a.	Frais de bureau	38,400
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	80,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
22	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre.	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, dé couvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs.	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs.	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane.	30,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires.	200,000
	l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres des commissions que nomment les députations permanentes en cas de revision de l'impôt.	15,000
			553,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,044,425	10,777,025	274,750	7,550	10,785,875	10,827,577 50	
228,000	228,000	»	»	228,000	187,756 10	
30,000	30,000	»	»	30,000	26,613 76	
94,580	94,580	»	»	94,580	83,701 35	
553,200	553,200	»	»	553,200	551,367 49	
11,950,205	11,682,805	274,750	7,550	11,689,655	11,678,816 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).
			<i>Police douanière.</i>
25	>	Mesures de police douanière	
			<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,828
24	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	25,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			201,428
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES		CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,950,205	11,682,805	274,750	7,550	11,689,655	11,678,816 29	
5,000	5,000	»	»	5,000	1,184 »	
201,425	201,425	»	»	201,425	201,975 98	
12,156,630	11,889,250	274,750	7,550	11,896,080	11,881,074 27	
AUGMENTATION . .		267,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
c.	Indemnités aux inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		12	500	6,000
d.	Vérificateurs	20 1 ^{re} classe.	3,400 à 6,000	114,000
		13 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 3 ^e classe.	4,200	42,000
e.	Premiers commis de direction	6	3,000 à 5,300	24,000
f.	Seconds — —	24	1,500 à 2,600	49,200
g.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	6,000	6,000
h.	Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
25	i. Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les di- verses provinces	36	1,100 à 2,000	55,800
j.	Surveillant aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
k.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la sur- veillance du timbre et des ventes publiques de meu- bles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
l.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de néces- sité, de remplir temporairement les fonctions de véri- ficateur	2	1,800	3,600
		variable.	Indéterminé.	1,000
m.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Direc- tions provinciales, ou chargés des travaux de rappro- chement	Id.	Id.	5,000
n.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	,	,	4,000
TOTAUX		150		540,600
A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	495,200	45,400	»	495,200	493,887 59	
540,600	495,200	45,400	»	495,200	493,887 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
26	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>		
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	9	»	30,800
27	b.	»	»	12,700
	c.	4	»	2,100
	d.	»	»	1,000
		TOTAUX. . .		46,600
		<i>Domaines. — Traitements.</i>		
		<i>Canal de Pommerœul.</i>		
	a.	2	id. 1,500	500
	b.	1	id. 2,100	1,500
	c.	1	id. 1,500	40
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>		
	d.	5	id. 3,500	13,100
	e.	10	id. 1,500	1,555
	f.	1	»	40
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
	g.	2	id. 1,500	560
	h.	1	id. 2,100	525
	i.	1	id. 1,500	150
28		<i>Sambre canalisée.</i>		
	j.	13	id. 1,500	6,045
	k.	2	id. 1,300	2,050
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>		
	l.	4	id. 1,500	1,660
	m.	1	id. 1,500	50
	n.	1	id. 1,500	300
		<i>Meuse.</i>		
	o.	1	id. 2,100	300
	p.	11	id. 1,300	2,150
	q.	2	id. 1,500	90
		A REPORTER. . .		30,575

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
540,600	495,200	45,400	»	495,200	495,887 39	
12,800	12,800	»	»	12,800	1,983 23	
46,600	46,600	»	»	46,600	48,199 48	
600,000	584,600	45,400	»	584,600	641,070 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT.	57	30,575	
		<i>Escaut.</i>			
r.		Éclusiers-receveurs	5	Max. 1,500	2,130
s.		Percepteur	1	id. 2,100	1,400
t.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	150
		<i>Lys.</i>			
u.		Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,460
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
v.		Percepteur	1	id. 2,100	880
w.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,545
x.		Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	100
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
y.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,000
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
z.		Receveur.	2	id. 5,500	7,400
z'		Percepteur	1	id. 2,100	600
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	id. 1,500	4,350
bb.		Éclusiers au service du contrôle	4	id. 1,500	550
cc.		Gardes-canal messagers	4	id. 1,500	520
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
dd.		Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	500
ee.		Pontonniers au service du contrôle	1	id. 1,500	110
		A REPORTER.	101	32,750

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT. . . .			
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	<i>ff.</i>	Éclusiers-receveurs	4	Max. 1,500	1,845
	<i>gg.</i>	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	300
		<i>Yser, canaux de Plasschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>			
	<i>hh.</i>	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	1,280
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
	<i>ii.</i>	Éclusiers-receveurs	1	id. 1,500	100
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
	<i>jj.</i>	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,035
		<i>Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>			
	<i>kk.</i>	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	150
		<i>Canal du Centre.</i>			
	<i>ll.</i>	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	50
	<i>mm.</i>	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	50
		<i>Ourthe.</i>			
	<i>nn.</i>	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,055
	<i>oo.</i>	Garde-canal messenger.	1	id. 1,500	100
	<i>pp.</i>	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500	23,600
	<i>qq.</i>	Sous-contrôleur	1	"	2,000
		<i>Palais de Tervueren.</i>			
	<i>rr.</i>	Personnel	5	"	5,375
	<i>ss.</i>	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	"	"	5,840
		TOTAUX.	156	95,680
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
600,000	554,600	45,400	,	554,600	541,070 10	
95,680	95,290	2,390	,	98,110	95,303 45	
695,680	647,890	47,790	,	652,710	636,373 55	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
698,680	647,890	47,790	»	652,710	636,375 35	
1,328,685	1,328,685	»	»	1,328,685	1,308,657 41	
14,700	14,700	»	»	14,700	14,258 83	
53,200	53,200	»	»	53,200	40,685 44	
1,500	1,500	»	»	1,500	7,864 03	
2,073,765	2,025,975	47,790	»	2,030,795	2,065,819 26	
AUGMENTATION . fr.		47,790				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
56	»	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier.
57	»	Dépenses de personnel et de matériel afférentes à la Commission des servitudes militaires.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
27,200	27,200	»	»	27,200	21,142 68	
13,700	13,700	»	»	13,700	12,889 »	
40,900	40,900	»	»	40,900	34,031 68	
5,900	5,900	»	»	5,900	1,389 70 7 47	
5,900	3,900	»	»	3,900	1,397 17	Art. 36bis. - Remises des greffiers (voir art. 1 ^{er} de la loi du 5 septembre 1893, Moniteur du 8, n° 261).
300,000	150,000	150,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
350,000	150,000	180,000	»	»	»	
AUGMENTATION. . fr.		180,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
VII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1894.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1892.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,466,000	1,597,180	68,820	»	1,588,000	1,576,467 77	
211,500	208,300	5,000	»	208,300	208,300	
12,156,630	11,889,250	267,400	»	11,896,080	11,881,974 27	
2,075,765	2,025,975	47,790	»	2,030,795	2,065,819 26	
40,900	40,900	»	»	40,900	54,031 68	
3,900	3,900	»	»	3,900	1,397 17	
550,000	210,000	120,000	»	»	»	
16,282,495	15,775,485	507,010	»	15,567,975	15,567,990 15	
AUGMENTATION. . fr.		507,010				

(476)